BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 187

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

Ventes et cessions

921 840 815 RCS Grasse.
MULTI.MASSENA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 5770 5ème Avenue 17ème Rue, 06516 Carros.
Oppositions : Art. L 236-14 du code de commerce.
Commentaires : Date de signature : 12/12/2022. Société Apporteuse : CENTRALE D'ACHAT UBALDI, société par actions simplifiée au capital de 12.000.000 euros dont le siège social est sis 5770 5èm Avenue 17ème Rue - ZI CARROS LE BROC - CS 25501 - 06516 CARROS CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 392 108 932, représentée par son Président, Monsieur Walter UBALDI. Société Bénéficiaire : MULTI. MASSENA, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis 5770 5ème Avenue 17ème Rue - ZI CARROS LE BROC - CS 25501 - 06516 CARROS CEDEX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 921 840 815, représentée par son Président, Monsieur Walter UBALDI. Apport partiel d'actif régi par la procédure visée à l'article 236-22 du Code de Commerce. Branche complète d'activités apportées : Un fonds de commerce de vente au grand public de produits TV, HIFI, électro-ménagers, climatisation, cuisine, salons et plus globalement de produits d'équipement de la maisons sis à 272 bis avenue de la Californie à NICE (06000). Actif net apporté : 951.605,00 €. Rémunération de l'apport : Attribution de 951.605 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société Bénéficiaire qui augmentera ainsi son capital de 951.605 €, pour le porter à 952.605 €. Aucune prime d'apport versée. La société Apporteuse demeure solidaire à l'égard de la société Bénéficiaire de la quote-part du passif apportée à cette dernière. Date d'effet : rétroactivement au 1er janvier 2023. Projet d'apport partiel d'actif : sous conditions suspensives de son approbation par l'AGE de la société Apporteuse et de la société Bénéficiaire. Date de dépôt au Greffe du Projet de traité d'apport d'actif : UBALDI 13/12/2022 MULTI.MASSENA 13/12/2022.